

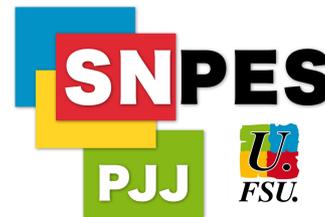


Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Section de la Savoie – Haute-Savoie

snpespjjlessavoie@gmail.com



Les Sucres Rapides de DUPONT-MORETTI

Très utiles, efficaces ! L'administration les ingère, les mâche, les digère et les éjecte !

Le territoire des Savoie continue d'être **le terrain d'expérimentation de la maltraitance des personnels. Les Contratuel.le.s** ou les sucres rapides du Garde des Sceaux **en font aussi le triste constat.**

Un poste vacant était à pourvoir à l'UEAJ de Meythet. Suite aux entretiens d'embauche de l'automne 2021, une candidature a été retenue de par ses compétences, son profil, son expérience.

Notre collègue, très intéressée par le poste, avait pourtant demandé certaines garanties.

- Un contrat à 100 % avec une installation à 80 % ; temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans.
- Une installation début janvier ; date de la fin de son congé maternité.

Ces demandes avaient été acceptées par toute la chaîne hiérarchique de notre administration (jusqu'à la DIR Centre-Est qui est maître en gestion de son plafond d'emploi. Notre collègue signe donc un contrat à 100 %

L'Histoire est trop belle ! À l'installation de notre collègue, le procès-verbal d'installation spécifie un 80 %. La DIR ne valide pas le contrat. **Une règle nullement mentionnée auparavant vient balayer toutes les promesses qu'avait pu faire notre administration.** « La collègue ne justifie pas d'un an d'ancienneté à 100 % ».

Plus fort encore, c'est Harmonie qui ne permet pas de valider ce contrat. **Harmonie (très joli nom) serait donc maintenant le décideur ultime ! Ce qui montre le désintérêt de notre administration envers les agents et de leurs missions.**

En attendant, les promesses non tenues de notre administration mettent en grande difficulté, voire en précarité cette éducatrice.

Nous ne pouvons que dénoncer un manque de compétence certain à tous les échelons de notre administration, qui n'ont de cesse de tenir des propos qu'ils ne sont nullement en mesure de tenir ! Ou serait-ce simplement un excès d'estime de soi, chacun.e de sa place pensant avoir la maîtrise totale, d'assurément peu de choses !

Comme tant d'autres situations, les contractuel.les, Agents Non Titulaires, sucres rapides ou variable d'ajustement, sont mis.e.s à mal par notre administration. Les ANT, par leur statut, sont en situations précaires, aux droits bafoués, méprisé.e.s et toujours mis à mal par le Ministère de la Justice. Nous ne pouvons en ces termes que comprendre le manque d'attractivité de notre administration.

Malgré nos alertes incessantes, l'administration continue de nier ces situations catastrophiques qu'elle-même continue de produire ! Et forcément, dans une profession où les femmes sont majoritaires, ce sont les femmes, contractuelles, à temps partiel, qui subissent le plus les injustices et donc la précarité !

Le SNPES-PJJ/FSU demande que les droits des contractuel.les soient respecté.e.s, et pour cela qu'ils/elles accèdent aux mêmes droits que des agents titulaires.

Le SNPES-PJJ/FSU continuera de soutenir les ANT, et n'aura de cesse de dénoncer ces situations maltraitantes.

Le SNPES-PJJ/FSU demande une revalorisation conséquente (augmentation significative de l'échelon) des ANT afin qu'ils/elles puissent vivre décemment.

Le Secrétariat de section